

**Baccalauréat professionnel « METIERS DE LA SECURITE »
Option : Police Nationale**

Session de Juin 2002



NOTATION : Le barème de notation proposé conduit à un total de 60 points, soit 50 points accordés aux réponses et 10 points pour la présentation, la syntaxe, l'orthographe ..., (la note globale sera ramenée sur 20).

Durée : 3 h 00

Coefficient 3

Vous devez vous placer dans le contexte de la situation professionnelle qui vous est présentée et répondre aux questions.

Il doit être admis que dans la situation évoquée le ou les policiers interviennent dans un contexte favorable à l'accomplissement de tous les actes que la loi autorise.

* *
*

Vous êtes gardien de la paix, agent de police judiciaire (APJ 20) en fonction au Commissariat de BOBIGNY (93).

Vous êtes de patrouille portée à bord du véhicule léger sérigraphié Peugeot 306 du service, en compagnie des gardiens de la paix Alain N..., Bernard P... et Gérard V....

A 11h30, vous décidez d'effectuer une surveillance de la circulation au carrefour "des Vents", formé des avenues Foch et Bouvier, réputé pour son caractère de dangerosité notamment aux heures de pointe où la circulation est dense.

Il est 11h50, la circulation est difficile. Alors que le feu tricolore de l'avenue Foch vient de passer au rouge fixe, donnant le passage aux usagers de l'avenue Bouvier, votre attention est attirée par un véhicule Renault Clio 16S venant à très vive allure de l'avenue Foch. Sans aucune précaution, ce véhicule se déporte brusquement sur la gauche, évite un camion à l'arrêt au feu rouge, et sans ralentir, franchit le carrefour.

Au même moment, un cyclomotoriste qui avait démarré de l'avenue Bouvier, est percuté par la Clio en pleine intersection. Il est violemment projeté dans les airs avant de retomber lourdement sur la chaussée. Sans même ralentir, la Clio continue sa route sur l'avenue Foch en direction du centre ville, plus précisément de la gare SNCF.

Vous engagez aussitôt une prise en charge du véhicule en fuite, en prenant soin au préalable de laisser sur les lieux les gardiens Alain N... et Gérard V... avec un moyen radio, pour s'occuper du pilote de la moto, demander les secours nécessaires et réguler la circulation.

Vous suivez et donnez la progression par radio de la Clio (immatriculée 707 WF 92) qui s'avère être volée. Manifestement, les deux individus à bord cherchent à vous échapper. Alors que vous les suivez, signaux sonores et lumineux en action, ne laissant aucun doute quant à votre intention de les faire stopper, vous les voyez se retourner plusieurs fois dans votre direction.

La circulation dense et les piétons nombreux rendent la poursuite difficile et délicate. Les manœuvres imprudentes conjuguées à la vitesse excessive obligent parfois les autres usagers à s'écarter ou freiner brusquement et les piétons à remonter en urgence sur le trottoir par crainte d'être blessés.

A 12h00, vous interceptez le véhicule en fuite rue des Sources avec l'aide d'une patrouille venue en renfort. Vous interpellez les deux individus qui n'opposent aucune résistance. Palpés et

menottés immédiatement, ils ne sont trouvés porteurs d'aucune arme. Ils sont ramenés au service où ils seront présentés à l'officier de police judiciaire du service de quart.

Sur place, les résultats de l'éthylotest sont négatifs. L'examen de leur carte nationale d'identité permet de les identifier.

Il s'agit de Albert X..., 20 ans, magasinier, demeurant 10, rue de la gravière à BOBIGNY (93), le chauffeur et de Marcel B..., 22 ans, sans profession, domicilié 17, avenue des Fleurs également à BOBIGNY (93), le passager. Tous deux reconnaissent le vol du véhicule RENAULT Clio 16S, celui-ci présentant des traces d'effraction au niveau de la serrure côté conducteur, les fils du contact étant de plus arrachés. La fouille du véhicule permet de découvrir dans le coffre, quatre lecteurs DVD dans leur emballage d'origine.

Interpellés sur leur provenance, les intéressés avouent que ces appareils proviennent d'un cambriolage commis la veille par le nommé Kofi D... domicilié 48, rue des Lilas à LA COURNEUVE (93), où ils sont allés les chercher peu avant leur interpellation.

Vous êtes également avisé par les gardiens Alain N... et Gérard V... de retour du service des urgences de l'hôpital de BOBIGNY, que le conducteur de la moto, monsieur Valentin R... , commerçant, demeurant 1 bis, place de la République à PUTEAUX (92), souffre d'une fracture de la jambe et de la clavicule droite ainsi que de deux côtes cassées. Les médecins lui ont prescrit une première incapacité totale de travail de quatre mois. Il déposera une plainte contre le conducteur du véhicule.

Le parquet avisé des faits, en la personne du substitut du procureur de la République, demande à ce que les deux individus lui soient présentés le lendemain à 10h00, et d'opérer également à l'interpellation du dénommé Kofi D

L'enquête établira que ce dernier est l'auteur du cambriolage au magasin "VIDEOPLUS" dans la zone d'activité commerciale du «Bois Blanc » à SAVIGNY SUR ORGE (91). Il apparaîtra que les quatre lecteurs DVD saisis proviennent de ce vol. La perquisition effectuée à son domicile permettra la découverte de nombreux matériels essentiellement hi-fi et vidéo provenant entre autres de ce magasin.

QUESTIONS DU DOMAINE JUDICIAIRE

QUESTION 1 (5 points)

Il est important pour le policier de terrain de maîtriser pleinement la constitution des infractions, de manière à pouvoir les classer et les définir avec exactitude lorsqu'elles sont constatées, grâce notamment aux éléments qui les constituent.

Après avoir défini l'infraction, donnez et explicitez les éléments constitutifs généraux communs à chacune d'entre elles.

QUESTION 2 (5 points)

Le code pénal classe les infractions suivant leur gravité. Décrivez cette classification et ses effets pour les personnes physiques.

Donnez la définition de la peine "jours-amende" et du "travail d'intérêt général" (T.I.G.).

QUESTION 3 (3 points)

Avoir percuté le cyclomotoriste et continuer sa route sans se préoccuper de savoir si ce dernier est blessé, ni offrir la possibilité d'être identifiés, rend les occupants de la Clio coupables d'un délit.

Identifiez le et analysez les éléments constitutifs de cette infraction en vous référant au thème.

QUESTION 4 (3 points)

Le thème précise que les individus à bord du véhicule Clio continuent leur route "alors que vous les suivez, signaux lumineux et sonores en action, ne laissant aucun doute quant à vos intentions de les faire stopper."

Au regard de ce comportement, précisez de quelle infraction ils se sont rendus coupables. Justifiez votre réponse.

QUESTION 5 (3 points)

Dans le thème, il est précisé que lors de la fuite des individus, la circulation était dense et les piétons nombreux, obligeant par la même des automobilistes à manœuvrer dans l'urgence pour éviter la collision et des piétons à se réfugier pour ne pas être renversés et blessés.

Quelle est l'infraction pénale que constituent ces faits ? Classifiez la, et exposez les éléments constitutifs au regard du thème.

QUESTION 6 (3 points)

Le cyclomotoriste renversé, monsieur Valentin R... a été blessé. Il souffre d'une fracture de la jambe et de la clavicule droite ainsi que de deux côtes cassées. Les médecins lui ont prescrit une première incapacité totale de travail de quatre mois.

Il désire déposer une plainte contre l'auteur de l'accident. Quelle est l'infraction qui motive cette plainte ? Quels sont les éléments qui constituent l'infraction ? Existe-t-il dans le cas qui nous intéresse des circonstances aggravantes ? Si oui, lesquelles ?

QUESTION 7 **(3 points)**

Les passagers de la Renault Clio, Albert X... et Marcel B... sont coupables d'une infraction identique qui prend sa source dans le titre deuxième, livre III du code pénal intitulé "des autres atteintes aux biens".

Identifiez et définissez cette infraction, et donnez, en vous référant au thème, ses éléments constitutifs.

QUESTIONS DU DOMAINE ADMINISTRATIF

QUESTION 1 (4 points)

Les infractions routières sont très nombreuses. Dans le but d'éviter d'alourdir le fonctionnement des tribunaux, les pouvoirs publics ont institué, pour la plupart des contraventions au code de la route, des procédures simplifiées.

Après avoir listé les différentes procédures existantes, développez celle qui s'applique au franchissement d'un feu rouge fixe en précisant sa classe, les articles qui la prévoient et la répriment. Vous indiquerez également les conséquences qu'elle entraîne et décrirez la conduite à tenir pour un gardien de la paix qui l'a constatée.

QUESTION 2 (4 points)

Selon la gravité des infractions commises, leurs auteurs sont soumis au dépistage de l'existence d'un état alcoolique qui, s'il s'avère positif, donnera lieu à une vérification destinée à établir avec exactitude la preuve de cet état.

Au regard du thème, la procédure s'arrêtera au simple dépistage puisqu'il est négatif. Enumérez, en les expliquant brièvement, les différents types de dépistages recensés.

QUESTION 3 (4 points)

Le substitut du procureur de la République avisé des faits, a demandé à ce que Albert X... et Marcel B..., lui soit présentés dès le lendemain à l'issue de la mesure de garde à vue prise à leur rencontre par l'officier de police judiciaire de quart.

A quel texte réglementaire, le gardien de la paix devra-t-il se référer afin de procéder à une fouille de sécurité sur une personne placée en garde à vue ? Quelles sont les diligences et règles déontologiques que vous devrez appliquer dans un tel cas ?

QUESTION 4 (4 points)

Après que l'officier de police judiciaire aura confié la personne gardée à vue au chef de poste, celui-ci vous demande d'accomplir les différentes diligences administratives relatives à cette mesure de rétention. Quelles dispositions devrez-vous prendre ?

QUESTION 5 (3 points)

Dans ses missions, le gardien de la paix est susceptible d'agir conformément à des instructions, transmises sous couvert de la voie hiérarchique, du procureur de la République.

Quel est le rôle majeur de ce magistrat, citez ses pouvoirs dans le cas des délits ou crimes flagrants.

QUESTION 6 **(6 points)**

L'accident de la circulation, est en France, la première cause de mortalité chez les jeunes. Pour lutter contre ce fléau, la sécurité routière se mobilise et le ministère des transports réagit.

Après avoir pris connaissance de la revue de presse ci-jointe, vous dégagerez la cause principale de ce problème de société et ressortirez les solutions apportées ou proposées.

La Sécurité routière s'attaque au fléau de la mortalité des jeunes en voiture

1 633 personnes âgées de 18 à 24 ans sont mortes, en 2000, dans un accident de la route. Le comité interministériel de la sécurité routière et les associations ont décidé d'axer leurs actions de prévention vers ce public, en misant notamment sur le réalisme et l'humour noir.

CHÂTENOIS (Bas-Rhin) et LA VARENNE-SAINT-HILAIRE (Val-de-Marne)
de notre envoyée spéciale
La route serpente entre les

REPORTAGE
Au JB Club, on offre un jus d'orange et un bracelet jaune aux « capitaines de soirée »

vignobles alsaciens. Une pluie fine rend la chaussée glissante. Au loin, accrochée sur la chaîne des Vosges, on devine la tour sombre du Haut-Kœnigsbourg. Filles et garçons, « tous nés sur des fils de vin », comme ils le disent, gèrent leur voiture en face du JB Club, une petite discothèque au cœur de Châtenois (Bas-Rhin). La soirée a déjà commencé : ce samedi 7 juillet, les jeunes reviennent d'une fête de la bière organisée dans un village voisin.

Comme d'habitude, ils arrivent vers 11 heures du matin, par groupe de trois ou quatre, pour « s'éclater en boîte ». Cinq cents francs l'entrée, avec une « conso » gratuite. Près du vestiaire, deux bénévoles de l'association La prévention routière abordent les clients pour leur parler d'alcool. Aux conducteurs qui promettent de ne pas boire, ils offrent un jus d'orange et un bracelet jaune. Sous les stroboscopes, les bracelets fluorescents scintillent, indiquant aux serveuses qu'il faut servir de l'eau à leur propriétaire. A l'aube, ces jeunes gens sobres qui ont accepté de jouer les « capitaines de soirée » pourront sans danger raccompagner leurs amis.

Cette opération, testée dès 1997 dans trois départements, est organisée cette année sur l'ensemble du territoire français (Le Monde du 26 décembre 2000), à l'initiative de La prévention routière, en partenariat avec des compagnies d'assurances et des discothèques. Elle vise à réduire le nombre d'accidents mettant en cause les 18-24 ans, qui représentent 9 % de la population mais 21,3 % des tués. Dans cette catégorie d'âge, les

accidents de voiture ou de moto constituent la première cause de décès (1 633 morts en 2000), devant le suicide. Chez les jeunes, la moitié des accidents mortels survient le week-end et un tiers est causé par l'alcool. Le samedi soir, les garçons âgés de 20 à 25 ans ingurgitent en moyenne cinq verres, buvant fréquemment jusqu'à l'ivresse, associant de plus en plus souvent alcool, cannabis et ecstasy.

Dans le hall d'entrée du JB Club, un CRS, un ancien pompier et un VRP retraité accompagnent le directeur du comité de La prévention routière du Bas-Rhin, Michel Capelet. « La politique de prévention est parfois trop diffuse, trop abstraite. Il faut venir chercher les jeunes là où ils sont », souligne M. Capelet. Il a donc contacté deux cents discothèques de son département pour leur proposer de s'associer à l'opération « Capitale de soirée ». Une quinzaine d'établissements ont répondu favorablement, dont le JB Club. « Ici, ce n'est pas qu'on est philantropes, mais on t'aime pas voir nos clients se taper en sortant », explique le propriétaire, Makko Barth, tatoué sur l'avant-bras.

PROMESSES DE SOBRIÉTÉ

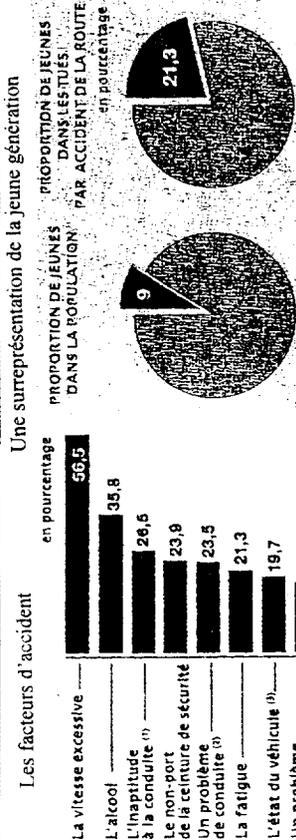
Le CRS Gilles Méteux, a perdu sa sœur dans un accident de voiture. Après avoir longtemps patrouillé à moto sur les autoroutes, il joue maintenant les moniteurs d'éducation routière auprès des écoliers. Moustache taillée de près, il essaie de nouer le

Une baisse du nombre de décès en juillet

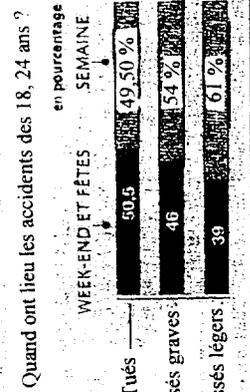
Lors des deux premiers week-ends des grands départs en vacances d'été, le nombre de tués a diminué de 13,5 % par rapport à l'année 2000. Au cours du premier week-end (29 juin-1^{er} juillet), 64 personnes sont décédées sur les routes, contre 85 un an plus tôt. Lors du second (6-8 juillet), les chiffres sont quasiment les mêmes que ceux de l'année précédente (63 morts contre 64). « Les efforts restent à accomplir sont immenses », a déclaré le ministre des transports, Jean-Claude Gayssois.

Le ministre s'est « félicité » de la baisse générale de la mortalité sur les routes au cours des six derniers mois : 215 vies ont été épargnées, soit une diminution de 5,9 % des décès. Jean-Claude Gayssois a tenu à rappeler que « les forces de l'ordre ont pour consigne de retirer immédiatement le permis de conduire en cas d'infraction grave : alcoolémie supérieure à 0,8 g/l ou excès de vitesse de plus de 40 km/h ».

La première cause de décès des 18-24 ans



Quand ont lieu les accidents des 18, 24 ans ?



dialogue. « Si vous buvez ce soir, vous savez que vous risquez l'accident », explique-t-il à un garçon de 20 ans. « Je suis venu pour m'éclater et picoler. De toute façon, je ne suis pas fou, je ferai attention sur la route. » Plus tard, une jeune fille enfonce le clou. « C'est bien, ce que vous faites. Mais, moi, je préfère quand même boire un petit

peu. » « La soirée s'annonce mal », conclut le CRS. En trois heures, les bénévoles de La prévention routière arrachent une promesse de sobriété à une quarantaine de conducteurs. Le verdict du barman est sans appel : « Pour parler aux jeunes, il faut des jeunes. Sinon, le message ne passe pas. »

Le directeur du comité de La prévention routière du Bas-Rhin dispose d'autres moyens pour sensibiliser ces derniers. « Si l'on veut réduire l'accidentologie chez les jeunes, il faut les toucher tout au long de leur cursus scolaire, estime Michel Capelet. Le secret, c'est la redite. » En France, les élèves bénéficient en moyenne de 3,5 heures d'éducation routière, réparties de la maternelle à la terminale, contre une centaine d'heures en Allemagne. Alors Michel Capelet a créé six centres d'éducation et de prévention routière. Le Bas-Rhin dispose ainsi de structures de proximité, dans lesquelles les enseignants peuvent

volant. Responsable d'un stage alternatif aux poursuites dans la banlieue parisienne, à La Varenne-Saint-Hilaire (Val-de-Marne), il dispose de deux journées complètes pour tenter de corriger les mauvaises habitudes. La plupart des stagiaires ont été arrêtés pour excès de vitesse ou pour conduite en état d'ébriété. « Quand ils arrivent ici, ils se montrent agressifs, réticents. Il faut d'abord les écouter, les détendre, avant de réfléchir ensemble à leur comportement au volant. » Avec l'aide d'une psychologue, Hervé Andurand explique aux conducteurs leurs limites physiologiques et décrypte le fonctionnement technique des véhicules.

TESTER SON TEMPS DE RÉACTION

L'as question de monter des images-chocs ni de jouer sur les émotions. « Utiliser la peur est une technique inefficace sur le long terme. Je préfère leur donner des éléments de compréhension. » Assis à un bureau, le pied sur une pédale de frein fictive, José teste son temps de réaction. Quand une petite lumière rouge s'allume, il appuie sur le frein. « 0,6, 0,9 seconde. C'est un temps de réaction très long, explique Hervé Andurand. Pendant ce temps-là, la voiture file, tu parcoures des dizaines de mètres avant même de commencer à freiner. » José, arrêté un vendredi soir alors qu'il sortait d'un bar, commence à comprendre l'intérêt des distances de sécurité.

A ses côtés, Alexandre se montre sceptique. « Tout ça rentre par une oreille et sort par l'autre. C'est dès l'enfance qu'il faudrait qu'on nous explique. » De 16 à 22 ans, il a roulé sans permis de conduire. « Aux sîcs, je disais que j'avais oublié mes papiers et je donnais le nom d'un copain, qui se présentait ensuite au commissariat pour montrer la carte grise et payer l'amende », raconte-t-il en riant. Malgré ces réserves, Hervé Andurand reste confiant. « Notre travail produit ses effets, même inconscients. Surtout sur les jeunes, plus malléables, plus réceptifs. »

M. M.